



CONSEIL MUNICIPAL

du 30 Septembre 2025

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D'ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

Décision de désigner Julien ANTON, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir formé par Madame Marie-Ange GOMEZ afin d'annuler le rejet de sa demande anticipée de retraite.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans un contentieux introduit par Monsieur Christophe MATTEI qui conteste deux arrêtés portant sur la fin du versement de la NBI concernant la fixation du montant de l'IFSE.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le recours déposé par les groupes politiques d'opposition réunis à l'encontre de la délibération n°020-201224 approuvant le Budget Principal 2025 de la Commune.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours formé par la Société MEDISOL qui conteste l'avis de somme à payer suite à un dépôt sauvage constaté le 25 avril 2025 à la Traverse de l'Eglise sur la commune d'Aubagne d'un montant de 15.000 euros.

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête portée par Monsieur Jean-Yves CARTERET qui conteste la somme de 5 160 euros réclamée par trois astreintes d'urbanisme et entend solliciter l'annulation par une requête au Tribunal Administratif suite à des transformations de sa maison individuelle sans autorisation préalable.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir contre la réponse tacite suite à un recours gracieux à l'encontre du rejet de la Commune d'une déclaration préalable de régularisation de travaux de Madame Laëtitia PAOLETTI.

Décision de désigner le cabinet Lesage Berguet Gouard-Robert, mandaté par la compagnie d'assurance SMACL :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre des requêtes formées par Madame Hanissa KHEZMIM demandant 500 euros de frais de justice, une expertise ainsi que 50 000 euros d'indemnisation, 36 620 euros à titre d'intérêt de droit et de nouveau 3 000 euros de frais de justice suite à sa chute le 8 août 2021.





COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE d'AUTORISATION de MANDATS SPECIAUX

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'autorisation de mandats spéciaux aux membres du Conseil Municipal :

- Décision du 17 septembre 2025, d'autoriser Monsieur Alain ROUSSET, 1^{er} Adjoint au Maire, à se rendre à la 107^{ème} édition du Congrès des Maires de France, qui se déroulera à Paris, du 18 au 20 novembre 2025.

--- ooo O ooo ---



**COMpte RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE D'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS
MOBILIERS JUSQU'A 4600 EUROS**

Conformément à la délibération n° 01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- Décision de céder un lot de deux véhicules de marque Renault Trafic immatriculés 870-AQN-13 et AR-832-HF pour un montant de 1 200 € au profit de M. John MIRA domicilié 1A Chemin de l'Eglise – 13200 ARLES LE SAMBUC.



**COMpte RENDU
DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE
LOCAUX AUX ASSOCIATIONS**

Conformément à la délibération n° 220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

- aux associations pour une durée allant de septembre 2025 à juin 2026 en période scolaire uniquement au profit de la Direction Citoyenneté et Solidarités,
- aux associations pour la saison 2025-2026 au profit de la Direction de la Culture et du Patrimoine
- aux associations au profit de la Direction du Développement Educatif
- aux associations pour la saison 2024-2025 au profit de la Direction des Sports.

Pour la Direction Citoyenneté et Solidarités :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « l'Association Energie Solidaire 13 » pour l'utilisation d'une salle pour les structures suivantes :
 - Espace Aubagne Seniors : Les mardis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00, les jeudis de 14h00 à 15h00.
 - Maison de quartier « Le Lavoir » du Pin Vert : les mardis de 13h30 à 17h00
 - Maison de quartier « Château Blanc » du Charrel : les mardis de 13h00 à 18h00
 - Maison de quartier de La Tourtelle : les mardis de 13h00 à 18h00
 - Salle « LCR » des Passons : les mardis de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
 - Salle Rue du Jeu de Ballon, 1^{er} étage : les lundis de 10h30 à 12h00 et les mardis de 13h00 à 17h00 pour des activités de loisirs destinées aux seniors.

Pour la Direction de la Culture et du Patrimoine :

- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « X-Ray Production », répétitions « Skarra Mucci – Perfect Time part 2 (Live Band) » - Avant-Scène – Du 23 au 25/06/25
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « L'Escandihado Aubagnenco », répétitions « La pastorale Fallen » - Avant-Scène – les 6/09, 1/10 et 10/12/2025
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Etoile du sud », répétitions « Comédie musicale » - Avant-Scène –les 6,20 et 29/06/2025
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Aix qui ? », concert « Fonky Academy » - Avant-Scène –18/10/2025

Pour la Direction de l'Education :

- Décision concernant la conclusion d'une convention de prêt du Centre de Loisirs des Espillières à l'association « 2 CV Club Garlaban » pour organiser un rassemblement de 2 CV du vendredi 13 juin 2025 (installation à partir de 17h) au dimanche 15 juin 2025 (16h)

Pour la Direction des Sports :

- Décisions de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2025-2026, au profit des associations suivantes :



Garlaban Arts Martiaux
Energie Solidaire 13
Amicale Sportive Garlaban
Provence Ascension
Association Sportive Des Municipaux D'Aubagne En Provence
Comité Départemental De Spéléologie Et De Descente De Canyon Des Bouches-Du-Rhône
Fit 'treize En Forme
Gymnastique D'entretien Adultes
Nak Muay Gym Aubagne
Club Alpin Français Du Garlaban En Provence
Fou De Bad
Boxe All Styles Académie
Escrime Sport et Loisir Aubagne
Association Gymnastique Volontaire
Aubagne Natation
Marche Nordique Aubagne Garlaban
Wu Wei
L'inspecteur De L'éducation Nationale De La Circonscription D'aubagne
Aubagne Garlaban Basket
Club Fudokan
Les Rascasses Rugby Veterans
Bozendo Aubagne
Oustaou Esterel
Sparring Partner Academie
Badminton Club Aubagnais 13
Hôpital De Jour D'aubagne Du Centre Hospitalier De Valvert
Les Joggeurs Aubagnais
Le Lievre et La Tortue
Office Municipal Des Sports Aubagnais
Shaolin Kung Fu Aubagne
Provence Ascension
Long Hu Shan Jiao
Esat Les Glycines Pour Son Atelier A Temps Partiel
Aqu'artist Aubagne
Sport Et Foi Provence
Aikido Aubagne
Les Vétérans De La Balle
Aubagne Triathlon
Amicale Lou Garlaban





Happy Fit

Aubagne Tennis De Table

SUAPS

- Décision de conclure une convention de mise à disposition de locaux destinés au fonctionnement, à titre précaire et révocable, pour y développer ses activités, au titre de la saison 2025-2026, au profit de l'association suivante :

Sporting Club Aubagne Air Bel

- Décisions de conclure une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Pour l'exploitation, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2025-2026, au profit des associations suivantes :

Sporting Club Aubagne Air Bel

L'association Aubagne Garlaban Basket



**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**
Article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération n° 01/220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

APPELS D'OFFRES OUVERTS

• ***PRESTATION D'ACCUEIL ET D'ANIMATION PERISCOLAIRES ET DE LOISIRS DE LA VILLE D'AUBAGNE***

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| - Attributaire : | LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FAIL 13 |
| - Durée du marché : | 48 mois |
| - Date de notification : | 07/07/2025 |
| - Montant maximum annuel : | 2 000 000.00€ HT |

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

• ***ACQUISITION DE 2 VEHICULES AVEC BENNE A BEC***

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| - Attributaire : | CHABAS AVIGNON SAS |
| - Date de notification : | 20/05/2025 |
| - Montant du marché : | 67 200€ HT |

• ***FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES, DE NOEL, ET POUR LES BCD DES ECOLES ET DES SERVICES DE LA VILLE D'AUBAGNE***

- | | |
|----------------------------|------------------|
| - Attributaire : | LIBRAIRIE LAIQUE |
| - Durée du marché : | 48 mois |
| - Date de notification : | 04/06/2025 |
| - Montant maximum annuel : | 45 000€ HT |

• ***AC TRAVAUX DE RACCORDEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET PRESTATIONS ANNEXES***

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Attributaire : | INEO INFRACOM |
| - Durée du marché : | 36 mois |
| - Date de notification : | 20/06/2025 |
| - Montant maximum annuel : | 29 000€ HT |

• ***MISSION D'AMO POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CONCESSION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LA VILLE D'AUBAGNE***

- | | |
|--------------------------|---------------|
| - Attributaire : | SS2E CONSEILS |
| - Durée du marché : | 36 mois |
| - Date de notification : | 03/07/2025 |
| - Montant du marché : | 91 140€ HT |





• PRESTATION DE CAPTURE TRANSPORT ACCUEIL ET GARDE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS

- Attributaire : SPA MARSEILLE PROVENCE
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 09/07/2025
- Montant maximum annuel : 40 000.00€ HT

• LOCATION DE PARASOLS ET BARNUMS POUR LA MANIFESTATION ARGILLA

- Attributaire : PROVENCE LOCATION
- Durée du marché : 3 mois
- Date de notification : 11/07/2025
- Montant maximum annuel : 55 099.00€ HT

• AC PRESTATIONS DE CSPS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE REHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DU PATRIMOINE DE LA VILLE D'AUBAGNE

- Attributaire : BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 01/08/2025
- Montant maximum annuel : 29 000.00€ HT

• ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION TYPE KANGOO

- Attributaire : GARLABAN AUTOMOBILE
- Date de notification : 08/09/2025
- Montant du marché : 8 250.00€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

• REPRESENTATION D'UN SPECTACLE POUR LE BAL DU 14 JUILLET 2025

- Attributaire : SAS LIVE CONCEPT PRODUCTION
- Date de notification : 19/05/2025
- Montant du marché : 7109.00€ HT

• PRESTATIONS D'ASSISTANCE PROGICIELS ARPEGE

- Attributaire : ARPEGE
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 15/07/2025
- Montant maximum annuel : 11 158.45€ HT

• MAINTENANCE, HEBERGEMENT, ARPEGE PAYZEN

- Attributaire : ARPEGE
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 15/07/2025
- Montant maximum annuel : 619.76€ HT

• MAINTENANCE, HEBERGEMENT, ASSISTANCE ARCHIMED

- Attributaire : ARCHIMED
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 04/07/2025
- Montant maximum annuel : 11 848.26€ HT

• CONTRAT DE MAINTENANCE EPN

- Attributaire : ARCHIMED
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 04/07/2025
- Montant maximum annuel : 619.97€ HT

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250930-300925_34-DE
Reçu le 02/10/2025





• **ABONNEMENT SYRACUSE CLOUD+MAINTENANCE EPN**

- Attributaire : ARCHIMED
- Durée du marché : 3 mois
- Date de notification : 04/07/2025
- Montant maximum annuel : 3 430.18€ HT

• **LOCATION DE BARNUMS POUR LE MARCHE A LA CERAMIQUE ET AUX SANTONS DU 18/07/25 AU 24/08/2025**

- Attributaire : PROVENCE LOCATION
- Durée du marché : 41 jours
- Date de notification : 01/07/2025
- Montant maximum annuel : 27 902.50€ HT

• **FOURNITURE DE SANTONS BRUTS EN ARGILE A PEINDRE POUR LA VILLE D'AUBAGNE**

- Attributaire : ASSOCIATION DES CERAMISTES ET SANTONNIERS
- Durée du marché : 36 mois
- Date de notification : 31/07/2025
- Montant maximum annuel : 13 000.00€ HT

• **CONCERT LE 1^{ER} AOUT « CA C'EST LE SUD »**

- Attributaire : COMITE REGIONAL DE TOURISME PACA
- Durée du marché : 6 mois
- Date de notification : 04/07/2025
- Montant maximum annuel : 17 000€HT

• **CAMPAGNE DE COMMUNICATION PRESSE ECRITE SUR L'EVENEMENT ARGILLA**

- Attributaire : LA PROVENCE
- Durée du marché : 60 jours
- Date de notification : 05/08/2025
- Montant du marché : 3 364.55€ HT

• **MAINTENANCE DU LOGICIEL REQUIEM**

- Attributaire : ARPEGE
- Durée du marché : 60 mois
- Date de notification : 16/07/2024
- Montant maximum annuel : 1 240.00€ HT

• **ACCOMPAGNEMENT A LA CONCEPTION, A L'ORGANISATION ET FOURNITURE D'ELEMENTS DE SCENOGRAPHIE POUR LE FESTIVAL « GRAINS DE SEL 2025 »**

- Attributaire : ASSOCIATION PARLEZ-MOI D'UN LIVRE
- Durée du marché : 3 mois
- Date de notification : 26/08/2025
- Montant maximum annuel : 15 500.00€ HT

• **CONTROLE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS EN HAUTEUR DE LA COMMUNE D'AUBAGNE**

- Attributaire : SOLEUS
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 26/08/2025
- Montant maximum annuel : 6 000.00€ HT





• **CONTRAT DE SERVICE D'UTILISATION DU PROGICIEL MARCO EN MODE SA AS**

- Attributaire : AGYSOFT
- Durée du marché : 36 mois
- Date de notification : 24/07/2025
- Montant maximum annuel : 7 608.00€ HT

• **CONTRAT DE SERVICE DU PROFIL ACHETEUR AW SOLUTIONS**

- Attributaire : AGYSOFT
- Durée du marché : 36 mois
- Date de notification : 24/07/2025
- Montant maximum annuel : 2 088.00€ HT

• **FOURNITURES DE MATERIELS INFORMATIQUES RECONDITIONNÉS**

- Attributaire : ECODAIR EA PACA
- Durée du marché : 12 mois
- Date de notification : 21/08/2025
- Montant maximum annuel : 35 000.00€ HT

• **MAINTENANCE LOGICIEL PLATINE – BIBLIOTHECA**

- Attributaire : BIBLIOTHECA
- Durée du marché : 36 mois
- Date de notification : 08/09/2025
- Montant maximum annuel : 1 204.34€ HT

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

• **EXPLOITATION DU BAR DU THEATRE COMOEDIA**

- Bénéficiaire : SAS SBSUD
- Date de notification : 14/08/2025
- Durée de la convention : 48 mois

AVENANTS

- **Avenant n°1 du Marché 240812 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 12 : ELECTRICITE –**
Actualisation des prix - incidence financière de +5158.89€ HT **notifié le 02/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240815 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 15 : VRD –**
Actualisation des prix - incidence financière de +24 770,11€ HT **notifié le 18/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240816 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 16 : ESPACES VERTS**
– Actualisation des prix - incidence financière de +574.67€ HT **notifié le 23/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240813 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 13 : CVC –**
Actualisation des prix - incidence financière de +12813.38€ HT **notifié le 15/07/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 2301 – ACQUISITION DE MATERIEL ELECTRIQUE** – sans incidence financière **notifié le 23/05/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 25120 – CAMPAGNE RADIO SUR LES EVENEMENTS ORGANISES PAR LA VILLE D'AUBAGNE** – sans incidence financière **notifié le 10/06/2025**



- **Avenant n°4 du Marché 2318 – EXPLOITATION DU MATERIEL THERMIQUE, DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'ECS, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX** – incidence financière de +125 689,66€ HT **notifié le 02/07/2025**
- **Avenant n°3 du Marché 12P64 – MISE A DISPOSITION, POSE, ENTRETIEN, MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS** – incidence financière de -135 337,77€ HT **notifié le 21/07/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 2126 – FOURNITURE DE CARBURANTS ET DE PRESTATIONS ASSOCIES NECESSAIRE AU FONCTIONNEMENT DU PARC AUTOMOBILE ET DU MATERIEL DE LA VILLE D'AUBAGNE ET DU CCAS** – incidence financière estimative de +30 500.00€ HT **notifié le 11/07/2025**
- **Avenant n°3 du Marché n°232018 – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION COLLECTIVE AU PROFIT DE LA VILLE D'AUBAGNE** – sans incidence financière **notifié le 23/07/2025**
- **Avenant n°3 du Marché n°2231 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS A AUBAGNE** – sans incidence financière **notifié le 19/08/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 240812 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 12 ELECTRICITE** – incidence financière de +50 000.00€ HT **notifié le 12/09/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 240813 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS LOT 13 CVC** – incidence financière de +35 458.51€ HT **notifié le 12/09/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 25510 – CONTRAT DE SERVICES D'UTILISATION DU PROGICIEL MARCO** – incidence financière de +2 844.00€ HT **notifié le 11/09/2025**

Liste des décisions, contrats et conventions signés en matière culturelle :

Décisions et contrats

- Décision fixant la liste des lauréats du dispositif « Soutien à la Création Artistique » : 1 500 euros au profit de Mme Pauline BOCAHUT 2 000 euros au profit de MELTEM, 2 000 euros au profit de Terre Anga, 2 000 euros au profit de M. Pierre Berlioux, 1 500 euros au profit de Mme Sophie Menuet, 2 000 euros au profit d'Inouïes, 1 000 euros au profit de M. Nicolas Tardy, 2 000 euros au profit de Stuff, 2 000 euros au profit de Mme Floriane Ricard, 2 000 euros au profit de l'association Théâtre du Kronope et 2 000 euros au profit de Da Pacem.
- Décision parcours d'art public urbain valorisant les artistes M. FOUCHER Geoffrey, M. VALENTIN Grégory, « DR. COLORS », M. MILCENT Christophe et Mme FLEURY Frédérique à travers l'acquisition d'œuvres d'art pour un montant total de 91 388 euros.
- Décision et contrat de cession, condition générales « Auguri Productions Sas », spectacle « Arthur H » le 13/02/26 - pour 10 708 €
- Décision et contrat de cession « Le Ballet Julien Lestel », spectacle « Rencontres pour 10 danseurs » le 14/03/26 pour 7 738 €
- Décision et contrat de coréalisation « Association Salabrum », spectacle « Moussu T e Lei Jovents » avec en 1ere partie « Chichi et Banane – Littérature de ficelle » Avant-Scène le 3/10/25- sans montant
- Décision et contrat de cession « creAgency », spectacle « Tiffany Muzellec and the Nightbirds » le 07/05/26 pour 2 246,57 €
- Décision et contrat de cession « Compagnie la neige sur les cils », spectacle « Ne m'attends pas » les 11 et 12/03/26 pour 4 767,20 €
- Décision et contrat de cession « Atelier théâtre actuel », spectacle « Oublie-moi » le 10/01/26 pour 13 086,50 €
- Décision et contrat de cession et annexe1 au contrat de cession « Compagnie libertivore », spectacle « Faune » le 06/02/26 pour 6 687.50 €

Accusé de réception en préfecture

013-211300058-20250930-300925_34-DE

Reçu le 02/10/2025



- Décision et contrat de cession « Texte hors contexte », spectacle « Textuellement transmissible » le 01/07/2025 pour 1 479,30 €
- Décision et contrat de cession « Compagnie Okkio », spectacle « La voix de l'eau » les 01 et 02/04/26 pour 6 158,70 €
- Décision et contrat de cession « Arts et musiques en provence », spectacle « We want Nina » le 09/10/25 pour 2 303,22 €
- Décision et contrat de cession « B-Side Prod », spectacle « CY » le 18/12/2025 pour 1 133,80 €
- Décision et contrat de cession, annexe 2 au contrat de cession « Compagnie blabla productions », spectacle « Les petits touts » les 4 et 5/02/2026 pour 4 892,30 €
- Décision et contrat de cession « Ecllosion 13 », spectacle « Casa verde » le 8/01/2026 pour 1 913,14 €
- Décision et contrat de cession « Association HDN – Hasard d'Hasards », spectacle « Marjan, le dernier lion d'Afghanistan » les 15 et 16/10/25 pour 6 265,88 €
- Décision et contrat de cession « Association Théâtre et chansons », spectacle « Aurore » le 5/02/26 pour 1 135,80 €
- Décision et contrat de cession « Compagnie Midiminuit », spectacle « La fête des mères » le 9/05/26 pour 11 535,80 €
- Décision et contrat de cession « Zen'Artiste », spectacle « and_ree « we want beauty » » le 26/03/26 pour 896,10 €
- Décision et contrat de cession « Le philharmonique de la Roquette », spectacle « Les fables de la Fontaine » les 14 et 15/01/26 pour 6 097,60 €
- Décision et contrat de coréalisation « Teotom Cie en accord avec le théâtre de la Tour Eiffel », spectacle « Christelle Chollet – 20 ans déjà » le 26/01/2026 pour 7 385 €
- Décision et contrat de coréalisation « SARL Directo Productions », spectacle « Brel le spectacle par Olivier Laurent » le 07/11/25- sans montant.

Convention

- Convention de partenariat pour l'avant-première du film « Marcel et Monsieur Pagnol » le 12 octobre 2025.
- Convention d'accueil de Manifestation avec l'association FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MARSEILLE DES CINQ CONTINENTS 21/06/2025.

Contrat d'acquisition d'œuvre d'art

- Contrat d'acquisition d'œuvre d'art « A nos enfances et leurs collines » au profit de la ville d'Aubagne – entre la ville et M. FOUCHER Geoffrey pour un montant de 20 000 euros.
- Contrat d'acquisition d'œuvre d'art « La Cigale » au profit de la ville d'Aubagne – entre la ville et M. VALENTIN Grégory pour un montant de de 19 940 euros.
- Contrat d'acquisition d'œuvre d'art « Bibliothèque murale » au profit de la ville d'Aubagne – entre la ville et M BECUWE Benoit, pseudonyme "DR. COLORS" et TROCME Jérôme, pseudonyme "DR. COLORS" pour un montant de 11 448 euros.
- Contrat d'acquisition d'œuvre d'art « Manon des Sources » au profit de la ville d'Aubagne – entre la ville et M. MILCENT Christophe pour un montant de 20 000 euros.
- Contrat d'acquisition d'œuvre d'art « Garrigue » au profit de la ville d'Aubagne – entre la ville et Mme FLEURY Frédérique pour un montant de 20 000 euros.



**COMpte RENDU
de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION**

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN
MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023
Délégation Métropole au 1^{er} Janvier 2018****• IA 013 005 25 M0230**

M. GOMEZ Ras

Vente d'un terrain de 646 m² comprenant une habitation située 12 boulevard des Vignes – cadastré DT 442.

• IA 013 005 25 M0271

Mme DE SOUZA Laurence

Vente d'une maison de ville à usage d'habitation, élevée de 3 étages sur RDC – située 13 bis rue de l'Echelle – cadastré AD 303

• IA 013 005 25 M0273

Mme PETRONI Muriel & Monsieur MARTINEZ Georges

Vente d'une parcelle dans un lotissement d'une contenance totale de 550 m² comprenant une habitation. – situé 20 avenue du 19 Mars 1962 – cadastré AH 233 – 239.

• IA 013 005 25 M0276

Mme BOUKEZZI Aldjia

Vente d'un appartement, lot n°3 en RDC d'une maison – situé 945 avenue du 21 août 1944 – cadastré AV 349

• IA 013 005 25 M0278

Mme VILLANI Sophie & M. BOSCOUZAREIX Jean-David

Vente d'un terrain comprenant deux bâtis – un appartement, lot n°1 et un studio, lot n°2 – situé 1310 chemin de Fenestrelle – cadastré BP 323-326

• IA 013 005 25 0291

Madame PONTIER Laura

Vente d'un appartement de type 2, lot n°128 et d'un emplacement de parking double en sous-sol, lot n°180 – situé 206 chemin de la Péruisse, Résidence Confidence Garlaban – cadastré BS 51-339-440

• IA 013 005 25 0297

Madame CERBERA Marlène

Vente d'un appartement au 1^{er} étage d'une maison, lot n°9 et de deux emplacements de parking, lots n° 5 et 6 – situé 360 chemin du Charrel – cadastré BS 360

• IA 013 005 25 0309

Monsieur PIFFARD Michel

Vente d'un terrain de 1 114 m² – situé 360 chemin du Charrel – cadastré BS 360

• IA 013 005 25 M0319

M. MORGAN HABITAT (Monsieur MORGANA Michel)

Vente d'un terrain de 1 000 m² comprenant une habitation – situé 220 Impasse des Cyclamens – cadastré DH 499-501

Accusé de réception en préfecture

013-211300058-20250930-300925_34-DE

Reçu le 02/10/2025





- **IA 013 005 25 M0324**

AUBA 2000 (Monsieur PORCHE Christophe)

Vente de parcelles de terrain d'une contenance totale de 2798 m² comprenant un bâtiment industriel, commercial et à titre accessoire d'habitation – cadastrée CV 1101, 762, 764

- **IA 013 005 25 M0325**

CÔTE SUD PROMOTION (Monsieur SAUVAGERE Renaud)

Vente d'une parcelle de terrain de 11 m² – cadastrée AO 436

- **IA 013 005 25 M0359**

Madame CANCELLIERI Agnès

Vente d'une parcelle de terrain à détacher de 738 m² comprenant une habitation – cadastrée BC 138

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023

Délégation Métropole au 1^{er} janvier 2018

Décision de préemption :

M. ROCHE Dominique & Mme BOUSSAID Sabrina.

- Local commercial cadastré AH 209-213, situé 98 rue de la République, au prix de 50 000 euros.

Décision de renonciation :

- **IA 013 005 25 M0218**

Monsieur STEYR Matthieu

Vente d'un a Appartement, lot n°3 – 2^{ème} étage d'un bâtiment sis 10 rue Jeu de Ballon cadastré AE 218

- **IA 013 005 25 M0235**

Mme FABRE Florence

Vente d'un appartement, lot n°12 – 3^{ème} étage, d'une cave en sous-sol, lot n°12 et d'un débarras en RDC, lot n°5 – situé 5 rue Hoche cadastré AE 329

- **IA 013 005 25 M0330**

2BRB (Monsieur BEN-JAMIN Rudy)

Vente d'un appartement, lot n°9 – 1^{er} étage, de deux caves en sous-sol, lots n°2 et n°4 – situé 2 Rue des Coquières – cadastré AB 89





ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- **Mme GRANDVUINET Mireille – ENS N°7**

Un terrain de 3 971 m² comprenant une maison de deux habitations d'une superficie totale de 280 m², situé 485 Chemin des hauts de bonnerbes, parcelles cadastrées section BO n° 205 – 1089 – 1092.

- **M LACROIX Philippe & Mme FABRI Geneviève – ENS N°8**

Un terrain de 253 m² comprenant une maison d'habitation de 95 m², situé 26 allée Syrah, parcelles CM n° 1871 – 1908.

- **M. VRILLET Sylvain & Mme MOSCATI Cyrielle – ENS n°9**

Un terrain de 475 m² comprenant une maison d'habitation, situé 208 impasse des Fauvettes, cadastré section DE n° 1253-1259.

- **M. MAZOYER Amédée & Mme GASQUET Gisèle – ENS n°10**

Un terrain de 2 290 m² comprenant une maison d'habitation, situé 440 chemin des Oliviers, cadastré section CN n° 2772 – 2777.

- **M. VACHER Alain & Mme TANTARDINI Maryse – ENS n°11**

Un terrain de 8 415 m² comprenant une maison d'habitation, situé 530 chemin du Vallat, cadastré section CM n° 670-671-1383.

- **Mme CAPALBO Colette – ENS n°12**

Un terrain de 2 921 m² comprenant une maison d'habitation, situé 208 impasse des Fauvettes, cadastré section EB n° 47-48-49.

- **M. ARNAUD Christian – ENS n°13**

Un terrain de 22 290 m² comprenant une maison d'habitation, situé chemin de Ruissat, cadastré section CE n° 45-130-133.

- **M. ARNAUD Christian – ENS n°14**

Un terrain de 1180 m² non bâti, situé chemin de Ruissat, cadastré section CE n° 51.

- **M. ARNAUD Christian – ENS n°15**

Un terrain de 2 270 m² non bâti, situé chemin de Ruissat, cadastré section CE n° 26.

- **M. ARNAUD Christian – ENS n°16**

Un terrain de 5 900 m² non bâti, situé chemin de Ruissat, cadastré section CE n° 27-28.



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n°01-22092022 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions (alinéa 23).

Pour la Direction des Finances :

• **Décision relative à la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain de badminton extérieur et d'un espace ping-pong.**

La Ville d'Aubagne s'inscrit dans une dynamique sportive et une volonté de proposer aux administrés des équipements sportifs accessibles à tous. Ces travaux de création d'un terrain de badminton extérieur et d'un espace ping-pong au complexe du Bras d'Or permet de promouvoir toutes les formes de pratiques sportives.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 40 042 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

• **Décision relative à la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la création d'un terrain de tennis.**

La Ville d'Aubagne s'inscrit dans une dynamique sportive et une volonté de proposer aux administrés des équipements sportifs accessibles à tous. Ces travaux de création d'un terrain de tennis extérieur dans le cadre d'un projet d'aire dite « 3 raquettes » au complexe du Bras d'Or permettant de promouvoir toutes les formes de pratiques sportives.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 60 003 € auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

• **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - voirie.**

La Ville d'Aubagne poursuit sa démarche de rénovation, de modernisation et d'aménagement des voiries et des espaces publics communaux vieillissants et inadaptés.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 53 676 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux d'aménagement de voirie du Cours Foch et du Chemin de la Sabatière.

• **Décisions relatives aux demandes de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - bâtiments scolaires.**

La Ville d'Aubagne poursuit sa démarche d'entretien et de rénovation du patrimoine de tous les bâtiments communaux.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter trois subventions de 59 500 € (soit 178 500 € au total) auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de :

- rénovation des sanitaires et isolation de l'école élémentaire Nelson Mandela - dossier AC-026660,
- rénovation des sanitaires et du SSI de l'école maternelle Victor Hugo - dossier AC-026662,
- rénovation du chauffage de l'école maternelle Nelson Mandela - dossier AC-027103.



- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - bâtiments culturels et sportifs.**

La Ville d'Aubagne poursuit activement sa politique d'entretien et de valorisation du patrimoine culturel et sportif communal. La poursuite du programme de rénovation des bâtiments demeure essentielle afin de garantir la durabilité des structures et la sécurité des usagers. Des travaux d'étanchéité des toitures de la Médiathèque Marcel Pagnol, de la Maison de la Vie Associative et de la Piscine Alain Bernard sont programmés pour 2025. Ces interventions permettront également d'améliorer l'isolation thermique de ces 3 sites.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 59 500 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux d'étanchéité de la médiathèque, de la Maison de la Vie Associative et de la Piscine Alain Bernard.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - aires de jeux.**

Dans le cadre de sa politique de création et de modernisation des aires de jeux, la Ville d'Aubagne prévoit d'intervenir en 2025 sur 3 sites :

- l'esplanade Charles de Gaulle,
- le parc d'Anjou,
- le parc de l'Huveaune.

Afin de soutenir ces travaux de réfection et d'aménagement, une demande de subvention d'un montant de 59 500 € est sollicitée auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux d'aménagement dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - aménagements paysager.**

La Ville d'Aubagne souhaite poursuivre sa démarche de création d'îlots de chaleur, de préservation et de développement de la biodiversité. Ainsi les travaux d'aménagement paysager et de végétalisation de l'Espace des Libertés permettront d'accueillir la biodiversité, d'intégrer la gestion des eaux de ruissellement, de lutter contre les effets de la chaleur urbaine et de protéger le bâti.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 59 500 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux d'aménagement paysager et de végétalisation de l'Espace des Libertés.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide aux acquisitions foncières et immobilières ».**

La Ville d'Aubagne, capitale du santon et de la céramique, fait désormais partie des itinéraires culturels européens. À ce titre il convient de rechercher et d'acquérir un espace dédié aux métiers et à la présentation des œuvres de céramiques.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 300 000 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de la « Villa Barthélémy » parcelle AB 48.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à la Transition Écologique ».**

La Ville d'Aubagne développe ses actions en faveur des économies d'énergies en intégrant des dispositifs de production d'énergie renouvelable et souhaite équiper les toitures du CTM d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 34 203 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de rénovation dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - bâtiments scolaires.**

La Ville d'Aubagne poursuit sa démarche d'entretien et de rénovation du patrimoine de tous les bâtiments communaux.



Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 59 500 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de rénovation des sanitaires de l'école P. Éluard et de mise en conformité SSI de l'école A. Boyer.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour des travaux de modernisation et d'aménagement durable dans le cadre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » - voirie.**

La Ville d'Aubagne poursuit sa démarche de rénovation, de modernisation et d'aménagement des voiries et des espaces publics communaux vieillissants et inadaptés afin d'améliorer le cadre de vie et l'articulation entre les différents usagers.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter une subvention de 59 500 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux de requalification de la voirie du boulevard des Tamaris et de la traverse de l'Américain.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos Communes d'abord » et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à la Transition Écologique ».**

La Ville d'Aubagne poursuit sa démarche d'entretien et de rénovation du patrimoine de tous les bâtiments scolaires communaux. La poursuite du programme de rénovation des bâtiments demeure essentielle afin de garantir la durabilité des structures.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter deux subventions pour un montant total de 282 374 € pour des travaux de végétalisation et de désimperméabilisation de 10 cours d'écoles auprès du :

- Conseil Régional Sud à hauteur de 70 593 €,
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 211 781 €.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Région Sud, la région sûre » et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « aide du département aux équipements pour la sécurité publique ».**

La Ville d'Aubagne poursuit le renforcement des moyens d'action de la Police Municipale afin de garantir la sécurité des citoyens et de prévenir efficacement la délinquance. À ces fins, l'acquisition de matériels professionnels adaptés aux besoins constitue un levier essentiel.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter deux subventions pour un montant total de 102 727,62 € auprès du :

- Conseil Régional à hauteur de 50 000 €,
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 52 727,62 €.

- **Décision relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « aide au développement de la pratique culturelle et artistique » et de la Région Sud dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement culturel.**

La Ville d'Aubagne entame la rénovation de son Théâtre le Comœdia (remplacement des fauteuils et de la moquette) afin d'offrir un équipement culturel de grande qualité pour tous les usagers.

Dans ce cadre, il est décidé de solliciter deux subventions pour un montant total de 198 986 € auprès du :

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 74 620 €,
- Conseil Régional à hauteur de 124 366 €.

Pour la Mission Ecologie Positive :

- **Décision projet « Favoriser la mobilité urbaine et à faible émission de CO2 » comprenant des événements et travaux d'aménagements des infrastructures cyclables et piétonnières entre l'Avenue Antide Boyer et la Zone d'Activités Pôle Alpha pour un coût global de 1.033.000€ TTC**

- demande de subvention d'un montant de 619.800€ auprès du FEDER
- demande de subvention d'un montant de 100.000€ auprès de la Région Sud
- demande de subvention d'un montant de 100.000€ auprès du Département des Bouches-du-Rhône





- Décision projet « AVELO3 » permettant de développer des services associés au développement de la pratique du vélo dans le cadre professionnel, sportif, ou de loisirs comprenant des services et événements pour un coût global de 61.482€ TTC :
 - demande de subvention d'un montant de 26.241€ TTC auprès de l'ADEME
 - demande de subvention d'un montant de 15.744€ auprès de la Région Sud
- Décision projet « MARCHE DU QUOTIDIEN » permettant de développer des études et axes de communication sur le développement de la pratique de la marche au quotidien comprenant des études et événements pour un coût global de 40.000€ TTC :
 - demande de subvention d'un montant de 20000€ TTC auprès de l'ADEME



COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DÉLÉGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'EMPRUNTS ET DE LIGNE DE TRESORERIE

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière de réalisations d'emprunt (alinéa 3) et de réalisations de lignes de trésorerie (alinéa 20).

- **Décision du 03/07/2025 de contracter un emprunt de 3,8 M€ sur 25 ans auprès d'Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels.**

La souscription de cet emprunt de 3,8 M€ s'inscrit dans le cadre de la réalisation partielle des crédits inscrits au budget primitif 2025 - budget principal pour 8 M€.

Cet emprunt est à taux variable (index EURIBOR 3 mois + 1,62%) remboursable sur 25 ans, de manière trimestrielle. La commission d'engagement s'élève à 3 800 €.

- **Décision du 03/07/2025 de contracter un emprunt de 4,2 M€ sur 30 ans avec la Banque des Territoires.**

La souscription de cet emprunt de 4,2 M€ s'inscrit dans le cadre de la réalisation partielle des crédits inscrits au budget primitif 2025 - budget principal pour 8 M€.

Cet emprunt est au taux Livret A + 0,40% remboursable sur 30 ans, de manière trimestrielle. La commission d'engagement s'élève à 0,06% du montant du prêt, soit 2 520 €.

- **Décision du 16/07/2025 de contracter un emprunt de 1 M€ sur 21 ans et 1 mois avec la Banque Postale.**

La souscription de cet emprunt de 1 M€ s'inscrit dans le cadre de la réalisation des crédits inscrits au budget supplémentaire 2025 - budget principal pour 1 M€.

Cet emprunt est découpé en 2 phases :

- **Phase 1 : mobilisation revolving (du 25/08/2025 au 25/08/2026) :**

La mise à disposition des fonds se fera au fur et à mesure des besoins avec un montant minimum de mobilisation et de remboursement fixé à 150 000 €.

Cette phase est à taux variable (€STR + 1,86 %) avec intérêts payable mensuellement.

La commission de non-utilisation est fixée à 0,10 %.

- **Phase 2 : tranche obligatoire (du 25/08/2026 au 01/09/2046) :**

Cette phase est à taux variable (index EURIBOR 12 mois préfixé + 1,52 %) remboursable sur 20 ans et 1 mois, de manière annuelle.

La commission d'engagement s'élève à 0,10 % du montant du prêt, soit 1 000 €.





- Décisions du 10/07/2025 de signer un contrat d'ouverture d'une Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) de 8 M€ avec la CEPAC.

La LTI permet d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et de remboursements du capital pour reconstituer le droit au tirage.

Le contrat d'ouverture de cette LTI, souscrit auprès de la CEPAC, est de 8 M€ pour une durée d'un an.

Le taux d'intérêt applicable au tirage est basé sur le taux €STR + marge de 1% avec paiement des intérêts chaque mois par débit d'office.

En cas de non utilisation du capital, le taux d'intérêt appliqué est de 0,20% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen.

Les frais de dossier s'élèvent à 8 000 €.

